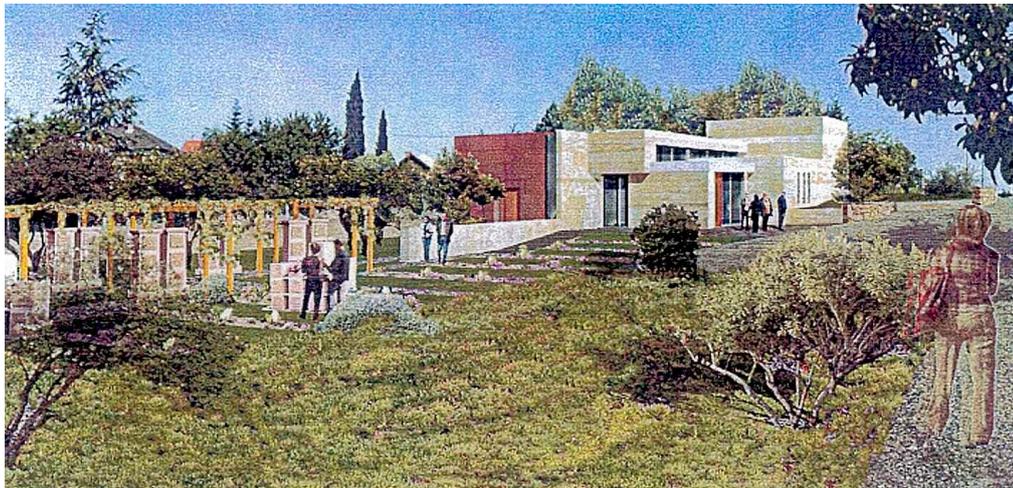


LE CRÉMATORIUM DE VICHY

13, rue du Coteau
(angle rue du Coteau et route de Creuzier)



CONTACT PRESSE

MAIRIE DE VICHY : **DOMINIQUE LAGRANGE**
DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION
TEL. 04 70 30 17 02/17 - Email : d.lagrange@ville-vichy.fr

OGF : **STEPHANE BELLET**
CHARGE DE MISSIONS - DIRECTION DES CREMATORIUMS
TEL. 01 55 26 56 16/66 16 - Email : stephane.bellet@ogf.fr



OGF

LE CRÉMATORIUM DE VICHY

Inauguration

Vendredi 27 octobre 2006 à 11 h

En présence de :

Monsieur Claude MALHURET, *Maire de Vichy*

Monsieur Dominique DISSARD, *Directeur du Réseau Est du Groupe OGF*

Présentation au public

Samedi 28 octobre 2006

Portes ouvertes de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

SOMMAIRE

- Le crématorium de Vichy
 - les objectifs du projet
 - présentation
- La crémation
- Le groupe OGF
- Documents joints
 - Présentation technique du crématorium
 - La crémation en France
 - Sondage IFOP 2004 "Les Français et la crémation"

LE CREMATORIUM DE VICHY

Le dernier quart du vingtième siècle a vu naître en France une nouvelle pratique funéraire, la crémation, qui a connu un développement exponentiel.

Si la crémation concernait 2 % des décès en 1970, elle est le choix de près de 25 % des Français aujourd'hui et atteint 45% d'intention dans les sondages.

Toutes les études montrent que ce chiffre va aller croissant : dans une dizaine d'années, un Français sur trois optera pour la crémation.

• Les objectifs du projet

Le département de l'Allier n'a pas échappé à la règle et a vu également son taux de crémation croître régulièrement pour atteindre en 2005, 20% des décès.

Dans l'agglomération vichyssoise, les demandes des familles se font chaque année plus nombreuses de disposer d'un crématorium pour ne pas être contraintes de se déplacer jusqu'à Clermont-Ferrand. Ces demandes ont été fortement relayées par l'Association Crématisse de Vichy depuis de nombreuses années.

Avec la création de ce crématorium, la Ville de Vichy a souhaité répondre aux besoins des familles mais aussi construire un équipement parfaitement intégré à son environnement, en apportant un soin tout particulier à l'architecture.

En septembre 2001, le Conseil Municipal de Vichy adopte le principe de la construction du crématorium. Au cours de la procédure administrative longue et complexe de délégation de service public qui a suivi, la Ville s'est attachée à retenir le projet répondant le mieux aux demandes des familles en termes de qualité de service et d'intégration à l'environnement.

À l'issue de cette procédure, fin 2003, c'est le groupe OGF qui a été choisi pour financer, créer et assurer la gestion déléguée de cet établissement de service public. La durée du contrat est de 25 ans (délais de construction compris).

• Présentation

Le crématorium a été construit sur une parcelle paysagée de 9000 m², propriété de la Ville de Vichy. Ce terrain est limitrophe des communes de Vichy, Cusset et Creuzier-le-Vieux.

L'aménagement des voiries de desserte a été financé pour partie par Vichy Val d'Allier (*Communauté d'agglomération de Vichy*) et la Ville de Cusset pour la prolongation et l'aménagement du boulevard Alsace-Lorraine.

Le coût du crématorium, à la charge d'OGF (*déléataire du service public pour 25 ans*) est de 922.000 euros.

Conçu par le cabinet d'architecture vichyssois Alvergnat, le Crématorium a été construit à partir de matériaux nobles et se caractérise par un jeu de volumes variés, en harmonie avec la nature environnante.

Les locaux réservés au public comprennent :

- un hall d'accueil et de détente,
- un salon de recueillement et d'attente,
- une salle de visualisation de l'entrée du cercueil et de remise de l'urne,
- une salle de cérémonie d'une capacité de 50 places assises.

Les locaux techniques sont équipés d'un four de crémation ainsi que d'un local prévu pour accueillir les urnes en dépôt temporaire.

Le nombre de crémations prévu est d'environ 415 la première année complète d'exploitation pour atteindre environ 700 d'ici une vingtaine d'années.

Enfin, pour répondre à la délicate question de la destination des cendres, la Ville de Vichy a d'ores et déjà prévu un espace de dispersion, appelé jardin du souvenir aménagé par OGF (*les aménagements paysagers seront terminés au printemps prochain*).

Ce lieu empreint de sérénité permettra aux familles de venir se recueillir et se souvenir. Si la France comprend aujourd'hui une centaine de crématoriums, seulement un peu plus de 10% des communes sont actuellement équipées en matière de sites cinéraires.

LA CRÉMATION EN FRANCE

Rejetée hier, la crémation connaît aujourd'hui une faveur grandissante. En France, comme dans d'autres pays européens, la crémation se développe depuis une vingtaine d'années et concerne aujourd'hui près de 25 % des décès.

Cette évolution traduit un changement d'attitude des Français par rapport à la mort : un sondage IFOP réalisé en 2004 montre que 45 % d'entre eux préfèrent la crémation à l'inhumation, alors que ce choix ne concernait en 1979 que 20 % de nos concitoyens et 2 % en 1970.

En 1979, on comptait en France 9 crématoriums pour 4 500 crémations.
Fin 2005, 121 pour plus de 130 000 crémations.

Les interrogations liées au développement de la crémation placent la France, une fois encore, au cœur du débat européen. En effet, il est intéressant de constater que cette pratique funéraire nous caractérise comme le plus méditerranéen des pays du Nord ou comme le plus nordique des pays du Sud. Cela signifie que la France est au centre des choix européens dans le domaine funéraire, entre la Grande-Bretagne (70 % de crémation) et l'Espagne (moins de 15 %).

Or, une telle évolution constitue une véritable révolution culturelle pour notre pays dominé depuis plus de deux millénaires par la tradition de la mise au tombeau. Les conséquences de ce changement des comportements face à la mort sont multiples. Elles sont d'ordre sociologique, psychologique et culturel mais aussi d'ordre matériel et il est de la responsabilité des institutions de faire face aux besoins d'équipements.

LE GROUPE OGF

OGF est le premier groupe privé de services funéraires en France. Face à la crémation, le groupe est passé d'une stratégie d'accompagnement des demandes à une politique plus dynamique et gère aujourd'hui, seul ou en partenariat, 43 des 119 crématoriums existants en France.

OGF a réalisé un chiffre d'affaires de 507 millions d'euros en 2005.

Ses activités sont réparties entre trois pôles :

Le Pôle Services (pompes funèbres, marbrerie, crémation)

En 2005, 127 000 familles auront confié à OGF l'organisation des obsèques d'un de leurs proches, soit une **part de marché de 25 %**.

Pour répondre à cette demande, le Groupe dispose d'un réseau national de près de 1000 points de vente. Certains portent la marque PFG (Pompes Funèbres Générales), Funespace, Roblot ou Henri de Borniol ; d'autres portent des marques locales (plus de 100), réparties dans toute la France et qui sont regroupées sous le label Dignité Funéraire.

Dans ces implantations, près de 5 500 collaborateurs, formés et habilités, sont au service des familles.

Inventeur du concept en 1962 (ce qui fait de lui le N°1 sur le plan historique), OGF a construit, depuis cette date, plus de 360 maisons funéraires, funérariums ou athanées pour accueillir les défunts et leurs proches.

Le Groupe est également le 1^{er} gestionnaire français de crématoriums avec 41 établissements (2 construits au cours de l'année 2005 et 1 en 2006) sur les 121 que compte le territoire national.

L'activité marbrerie d'OGF a, quant à elle, représenté en 2005 la vente et la pose de près de 18 000 monuments funéraires lui concédant une nouvelle fois la place de n°1 dans ce domaine.

Le Pôle Prévoyance funéraire

Pour permettre, à qui le souhaite, d'organiser ses obsèques de son vivant, OGF propose des contrats exclusifs. Le Groupe commercialise, sous la marque PFG Prévoyance, le contrat Testament Obsèques pour PFG et Roblot et le contrat Testament Funéraire pour les autres marques du réseau OGF. Il en a enregistré près de 18 000 en 2005 et en détient près de 220 000 en portefeuille.

Les collaborateurs d'OGF rédigent dans les agences de pompes funèbres, avec ceux qui souhaitent souscrire un contrat, le descriptif détaillé des prestations souhaitées. Ensuite, les conseillers spécialisés d'OGF Courtage interviennent lors d'un deuxième rendez-vous pour proposer et rédiger la partie financement avec le souscripteur. OGF Courtage est une société de courtage d'assurances filiale à part entière d'OGF.

Le Pôle Industrie

La CGSM, pôle Industriel du Groupe OGF, est le premier producteur européen de cercueils en bois massif et présente un chiffre d'affaires près de 51 M€ en 2005.

Elle a produit plus de 168 000 cercueils et 125 000 capitons en 2005 et propose 85 références de cercueils et 40 références de capitons.

La CGSM comprend 4 usines : Gaillon (27), Jussey (70), Trevoux (01), Corrèze (19) et compte près de 360 collaborateurs spécialisés dans les métiers du bois et du capiton.